

O.F. 10 avril 1972

Un bulldozer plastiqué à Langon : 130 000 francs de dégâts

Une violente explosion a retenti dimanche, vers 0 h. 30, au lieu-dit Saint-Joseph, à Langon. Un bulldozer, appartenant à M. Rémy Goulouand, entrepreneur à La Chapelle-Saint-Melaine, venait de voler en éclats. L'engin, d'une valeur de 130.000 F., avait travaillé la veille au défrichage d'une parcelle de lande sur laquelle la propriétaire envisage de faire construire une maison, et avait commandé des travaux de nivellement et de terrassement.

Un incendie s'est déclaré sur l'engin aussitôt après la déflagration, et le feu a achevé de détruire le véhicule.

Les auteurs du sabotage avaient déposé une charge d'explosif assez importante à la sortie du pot d'échappement. On ignore encore la nature exacte de l'explosif utilisé, mais la charge a fait des dégâts considérables. Des tôles ont été projetées à plus d'une trentaine de mètres, coupant même plusieurs fils téléphoniques. La parcelle est, en effet, située à bord de route, et l'engin était visible de la chaussée.

C'est le huitième attentat de la sorte perpétré contre des bulldozers appartenant à des entreprises de travaux publics et de terrassement qui effectuent des opérations de remembrement.

L'entreprise Goulouand venait de traiter pour réaliser les travaux de remembrement de la commune de Bruc-sur-Aff.

On se souvient que de tels attentats avaient déjà eu lieu à Saulnières (quatre engins endommagés). à Lieuron, à Pleugueneuc et à Pierric (44). Une nouvelle enquête a été ouverte à la suite de ce sabotage, mais la tâche des gendarmes est bien compliquée. Ils ne disposent en effet, d'aucun indice, et les motivations des auteurs de ces actes ne sont pas aisées à déterminer avec précision. Un seul point commun cependant entre toutes ces affaires : ce sont des engins employés pour des opérations de remembrement qui sont atteints.